



Over dit boek

Dit is een digitale kopie van een boek dat al generaties lang op bibliotheekplanken heeft gestaan, maar nu zorgvuldig is gescand door Google. Dat doen we omdat we alle boeken ter wereld online beschikbaar willen maken.

Dit boek is zo oud dat het auteursrecht erop is verlopen, zodat het boek nu deel uitmaakt van het publieke domein. Een boek dat tot het publieke domein behoort, is een boek dat nooit onder het auteursrecht is gevallen, of waarvan de wettelijke auteursrechttermijn is verlopen. Het kan per land verschillen of een boek tot het publieke domein behoort. Boeken in het publieke domein zijn een stem uit het verleden. Ze vormen een bron van geschiedenis, cultuur en kennis die anders moeilijk te verkrijgen zou zijn.

Aantekeningen, opmerkingen en andere kanttekeningen die in het origineel stonden, worden weergegeven in dit bestand, als herinnering aan de lange reis die het boek heeft gemaakt van uitgever naar bibliotheek, en uiteindelijk naar u.

Richtlijnen voor gebruik

Google werkt samen met bibliotheken om materiaal uit het publieke domein te digitaliseren, zodat het voor iedereen beschikbaar wordt. Boeken uit het publieke domein behoren toe aan het publiek; wij bewaren ze alleen. Dit is echter een kostbaar proces. Om deze dienst te kunnen blijven leveren, hebben we maatregelen genomen om misbruik door commerciële partijen te voorkomen, zoals het plaatsen van technische beperkingen op automatisch zoeken.

Verder vragen we u het volgende:

- + *Gebruik de bestanden alleen voor niet-commerciële doeleinden* We hebben Zoeken naar boeken met Google ontworpen voor gebruik door individuen. We vragen u deze bestanden alleen te gebruiken voor persoonlijke en niet-commerciële doeleinden.
- + *Voer geen geautomatiseerde zoekopdrachten uit* Stuur geen geautomatiseerde zoekopdrachten naar het systeem van Google. Als u onderzoek doet naar computervertalingen, optische tekenherkenning of andere wetenschapsgebieden waarbij u toegang nodig heeft tot grote hoeveelheden tekst, kunt u contact met ons opnemen. We raden u aan hiervoor materiaal uit het publieke domein te gebruiken, en kunnen u misschien hiermee van dienst zijn.
- + *Laat de eigendomsverklaring staan* Het “watermerk” van Google dat u onder aan elk bestand ziet, dient om mensen informatie over het project te geven, en ze te helpen extra materiaal te vinden met Zoeken naar boeken met Google. Verwijder dit watermerk niet.
- + *Houd u aan de wet* Wat u ook doet, houd er rekening mee dat u er zelf verantwoordelijk voor bent dat alles wat u doet legaal is. U kunt er niet van uitgaan dat wanneer een werk beschikbaar lijkt te zijn voor het publieke domein in de Verenigde Staten, het ook publiek domein is voor gebruikers in andere landen. Of er nog auteursrecht op een boek rust, verschilt per land. We kunnen u niet vertellen wat u in uw geval met een bepaald boek mag doen. Neem niet zomaar aan dat u een boek overal ter wereld op allerlei manieren kunt gebruiken, wanneer het eenmaal in Zoeken naar boeken met Google staat. De wettelijke aansprakelijkheid voor auteursrechten is behoorlijk streng.

Informatie over Zoeken naar boeken met Google

Het doel van Google is om alle informatie wereldwijd toegankelijk en bruikbaar te maken. Zoeken naar boeken met Google helpt lezers boeken uit allerlei landen te ontdekken, en helpt auteurs en uitgevers om een nieuw leespubliek te bereiken. U kunt de volledige tekst van dit boek doorzoeken op het web via <http://books.google.com>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

BROCHURES

Nº. 2919

KONINKLIJKE BIBLIOTHEEK



0882 8961

83

AU PROFIT DES BLESSÉS.

LETTRE

A

MES CONCITOYENS.

Peuple, ce que nous sommes, nous le sommes *par*
vous; ce que nous ferons, nous le ferons *pour vous*.

DE POTTER.

Prix 50 Cents.

Bruxelles,

DE L'IMPRIMERIE DE ODE ET WODON,

BOULEVARD DE WATERLOO, n° 34.

1830.

919

AN PROBIT MARRIAGE

LETTER

MRS CONINGTONS

THE 55

BRUNNEN

DE L'EMPIRE DE ORE DE WOTON

REPUBLIC DE WATSON 1821

1821

2919.

LETTRE

A

MES CONCITOYENS.

Peuple, ce que nous sommes, nous le sommes *par vous*; ce que nous ferons, nous le ferons *pour vous*.

DE POTTER.



BRUXELLES,

IMPRIMERIE DE ODE ET WODON,

BOULEVARD DE WATERLOO, n° 34.

~~~~~  
1830.



## MES CONCITOYENS,

Dans les circonstances graves où nous nous trouvons , je crois devoir vous donner une nouvelle preuve de ma franchise, en me dévoilant à vous tout entier, avec mes opinions, mes principes, et jusqu'à mes désirs et mes espérances. Après le parti que je viens de prendre, en quittant le gouvernement provisoire, je crois devoir vous exposer les véritables motifs de ma conduite.

Il étoit facile de la calomnier ; et, comme on avoit intérêt à la calomnier pour me perdre, et comme on vouloit me perdre, la calomnie ne fut pas épargnée.

On avoit promis de *m'écraser* (c'est le mot qu'on employa sans détour) ; on le tenta : j'avois répondu que je me défendrois, et je vais le faire.

C'est à vous, mes concitoyens, que j'adresse ma défense. Il

n'y a que vous que j'aie intérêt à convaincre, que je veuille convaincre de la pureté de mes intentions et de mon sincère patriotisme. Mes ennemis, je ne les gagnerai pas : et Dieu me garde de mettre la moindre importance à les gagner!

Je devrai remonter un peu haut pour bien établir, et l'espèce de guerre sourde qu'on n'a jamais cessé de me faire, et la longanimité avec laquelle je l'ai soufferte, jusqu'au moment où céder davantage eût été de ma part foiblesse et peut-être trahison.

Lorsqu'éclata en Belgique la révolution que je me glorifiois d'avoir prévue et prédite, sans oser l'espérer encore, je désirois du moins l'entière indépendance de ma patrie; et, si elle se rendoit indépendante, je formai des vœux pour qu'elle fût aussi libre.

Mais c'étoit du peuple et du [peuple seul que j'attendois son indépendance et sa] liberté, comme c'étoit pour le peuple et pour le peuple seul qu'elle devoit, selon moi, être libre et indépendante.

C'est-à-dire que, dès l'abord, je rêvai la *République des provinces belges*.

Aussi mon cœur saigna-t-il lorsque j'appris la guerre déplorable que se faisoient à Bruxelles la bourgeoisie et le peuple.

En effet, la révolution eût été perdue, la liberté impossible, l'indépendance compromise, la restauration hollandaise assurée, si le peuple, au moment du danger, n'eût généreusement oublié de graves, de sanglans outrages, n'eût sauvé la bourgeoisie, la patrie, l'indépendance et la liberté, et ne se fût sauvé lui-même, malgré l'intrigue, l'égoïsme et la perfidie,

qui, bien plus que le tyran de la Hollande, lui forgeroient de nouvelles chaînes.

J'attendois alors, et j'attendois avec impatience, le signal qui devoit me rappeler en Belgique.

J'écrivois de Paris à Bruxelles lettres sur lettres; et je ne recevois pas de réponse.

J'offrois de l'argent qui m'étoit offert à moi-même; j'offrois des milliers d'hommes qui ne cessoient de s'offrir à moi, j'offrois mon influence auprès de quelques hommes importans; soit par leur pouvoir, soit par leur popularité; et je ne recevois pas de réponse.

Je demandois des instructions pour agir ou du moins pour parler dans le sens le plus convenable aux vrais intérêts de la Belgique; et je ne recevois pas de réponse.

Et, tandis que je sollicitois ainsi moi-même, désireux seulement de réussir, je tentois une autre voie : dès les premiers jours de septembre, j'avois fait faire par un ami commun aux gouvernans d'alors des propositions formelles de secours d'hommes et d'argent; cet ami n'obtint que des réponses évasives.

Cependant, la révolution se traînoit lentement, se dépeupla-risoit de jour en jour, se consumoit elle-même, et menaçoit de s'évanouir sans résultat.

Je sentois que quelque coup d'éclat, quelque mesure de vigueur, et par suite la guerre avec la Hollande, pouvoient seuls sauver la Belgique. Je me hasardai à le dire dans les journaux de Paris, pour que ceux de Bruxelles me servissent d'écho.

Mais, ni notre état fédératif, ni notre nationalité, ni même la séparation franche de la Hollande n'étoient destinés à faire de sitôt fortune au comité de sûreté générale. Les journaux de Bruxelles n'osèrent pas répéter mes conseils et mes vœux.

Il me vint alors, par occasion, quelques lettres des Pays-Bas : elles étoient de mes amis les plus intimes, tous les mieux instruits de la disposition des esprits et de la situation des choses. Ces lettres, (je les ai conservées) me prioient, me supplioient, me conjuroient de ne pas me rendre en Belgique. « Nous traitons, disoient-elles toutes d'un commun accord, et nous espérons le meilleur résultat de nos négociations. Vous gêneriez tout par votre seule présence : car votre arrivée seroit la rupture de ces négociations ; ce seroit une déclaration de guerre ; et nous perdriions en un instant le fruit d'une longue prudence et de pénibles travaux. »

Une autre lettre, qui ne m'étoit point adressée, disoit : « On ne veut pas de De Potter : il gêneroit ; il renverseroit des plans ; il détruiroit des espérances. »

Les monarchistes étoient alors ce qu'ils sont aujourd'hui, ce qu'il ne dépend pas d'eux de ne pas être. Nous ne pouvions nous entendre ni nous convenir. Aussi m'évitoient-ils, et ont-ils continué à m'éviter tant qu'ils ont pu, en attendant que ce fût à moi à les éviter à mon tour.

Je sentois fort bien qu'ils ne m'auroient jamais subi que comme nécessité, et que, bien qu'il m'en coutât, je devois encore me résigner, patienter et demeurer dans l'inaction.

Mon raisonnement étoit celui-ci :

Le mouvement insurrectionnel de Bruxelles a produit quelque

bien ; cela paroît incontestable : et ce bien, mes amis se flattent de pouvoir le conserver, au moyen des traités qu'ils espèrent mener à bon terme. Quoique ma confiance ne soit pas entière, irai-je faire courir à ma patrie le risque de perdre les avantages qu'elle possède, pour aspirer à ceux que je ne suis pas certain de lui faire obtenir ?

Je me déterminai donc plus que jamais à m'établir à Paris, et je m'y fixai pour neuf ans au moins.

Comment d'ailleurs aurois-je pu retourner en Belgique ? J'en étois, iniquement à la vérité, mais enfin j'en étois de fait et sous des formes abusivement *légales*, banni pour huit ans ; et les autorités établies ne cessoient de protester de leur respect pour la *légalité*, *légalité* toute néerlandaise s'entend, car il n'y en avoit pas encore d'autre, *légalité* du pouvoir et des actes du gouvernement hollandois.

Je pensois bien qu'on ne m'auroit pas précisément puni pour avoir rompu mon ban, et que pour m'être montré à Bruxelles, je ne serois pas exposé à être relégué à Batavia ; mais d'aller faire de l'opposition constitutionnelle dans un pays d'où l'on m'avoit déjà chassé pour ce crime, et où l'on paroisoit décidé à ne jamais se rendre plus coupable ; cela me sembloit ne pas même valoir la peine du voyage.

Sur ces entrefaites, ma mère se préparoit à venir partager mon exil. Je craignis que la course que je devois faire jusqu'à Lille pour aller la prendre ne donnât de l'inquiétude ou de l'ombrage ; et, avant de quitter Paris, j'écrivis à tous mes amis pour les rassurer sur mes intentions et mes projets.

« Je n'avois d'autre but que celui d'accompagner ma mère à  
 « Paris; je ne me serois arrêté à Lille que le temps strictement  
 « nécessaire pour faire les préparatifs du départ : surtout je ne  
 « me serois pas avancé davantage vers la frontière de la Belgique.  
 « Aussi n'annonçois-je ce départ que pour que ceux de mes amis  
 « qui auroient eu quelque communication à me faire se fussent  
 « trouvés à point nommé à Lille avec moi, pour causer pen-  
 « dant le peu d'heures qu'il m'auroit été permis d'y séjourner  
 « sans faire naître le moindre soupçon. »

Cela étoit tellement vrai que, loin de cacher mon voyage, je  
 lui donnai une espèce d'éclat, par la mystification qu'il me  
 fournit l'occasion de faire à l'ambassadeur du roi de Hollande  
 à Paris <sup>1</sup>; chose dont certainement je me serois bien gardé si  
 j'avois eu la moindre idée de passer jusqu'en Belgique et d'y  
 pousser à la guerre ou à la révolution.

Pendant mon court séjour à Lille et à Valenciennes, eurent  
 lieu les quatre journées à jamais mémorables de Bruxelles, et le  
 glorieux triomphe du peuple belge.

Les amis qui se trouvoient avec moi, paroisoient alors avoir  
 changé d'avis sur mon compte. La révolution étoit flagrante;

<sup>1</sup> La police française, en refusant d'abord de viser mon passeport non visé  
 par M. Fagel, promit cependant de remplir cette formalité si le général baron  
 s'obstinoit à mettre obstacle à mon voyage. Il le fit, et je saisis cette occasion  
 pour prouver, par une lettre que j'insérai dans la *Tribune des Départemens*,  
 combien il seroit absurde de permettre aux ministres étrangers de donner  
 Paris pour prison à ceux de leurs compatriotes qu'il ne leur conviendrait pas  
 de recommander à la protection des autorités françaises. Cette publication  
 piqua vivement M. l'ambassadeur néerlandois, et je partis avec un passeport  
 certifié bon à la préfecture de police seulement.

un gouvernement provisoire, d'abord de trois, puis de sept membres, venoit d'être improvisé, et j'en étois déclaré le chef. Mon élection étoit toute populaire, puisque mon nom inscrit sur des drapeaux avoit été promené dans les rues de Bruxelles, aux acclamations du peuple entier. Peu après, la guerre avoit éclaté. Or, il falloit, pour soutenir avec vigueur et la révolution et la guerre, leur prêter toutes les forces de l'opinion. Il fut donc décidé que, le cas échéant, j'irois à Bruxelles.

Cependant, on m'avoit si souvent dit que je nuirais au succès de la cause belge, que j'hésitois encore, à moins d'un appel formel et positif, à me rendre en Belgique. Et cet appel n'arrivoit pas.

Les événemens néanmoins étoient à la fin devenus tellement pressans, que je crus devoir prendre sur moi de franchir le Rubicon. Jereçus en route le décret qui annuloit la condamnation prononcée contre moi<sup>1</sup>, et en même-temps la formation d'un nouveau

<sup>1</sup> Le Gouvernement provisoire invite M. Louis De Potter à rentrer dans sa patrie.

Le Gouvernement adresse la même invitation à tous les Belges qui sont en France.

Bruxelles, le 27 septembre 1830.

Signé : BARON VANDERLINDEN D'HOOGVORST.

CH. ROGIER, avocat à la cour de Liège.

Comte FÉLIX DE MÉRODE.

GENDEBIEN, avocat à la cour de Bruxelles.

SYLVAIN VAN DE WETER, idem.

JOLLY, ancien officier du génie.

J. VANDERLINDEN, trésorier.

BARON F. DE COPPIN, secrétaire.

J. NICOLAY, secrétaire, avocat à la cour de Bruxelles.

\*

gouvernement provisoire dont mes amis m'avoient exclu. Mes perplexités recommencèrent. Je compris que les mêmes hommes étoient restés à la tête des affaires ; que le peuple étoit de nouveau effacé : et je me serois décidé à rebrousser chemin vers la France, si une partie de ce peuple, accouru sur mon passage, ne m'eût, en quelque sorte, porté jusqu'à Bruxelles.

Je m'arrête un instant à ce jour qui ne s'effacera jamais de ma mémoire : ô mes concitoyens ! il me consolera toujours des peines que j'avois souffertes avant d'y arriver, et des contrariétés qu'il me préparoit dans l'avenir.

Je posois le pied sur un terrain qui étoit nouveau pour moi : on m'y appeloit à partager le pouvoir avec des hommes que je ne connoissois que comme hommes privés. Ma marche fut et elle ne pouvoit être d'abord que timide et chancelante. Lorsque je m'aperçus qu'elle auroit dû être plus franche à la fois et plus ferme, il n'étoit plus temps pour revenir sur mes pas ; et, donner aux choses un autre mouvement que celui qui leur avoit été imprimé dès le principe, étoit d'une immense difficulté, si on vouloit y parvenir sans violence et sans secousse.

Je le tentai cependant ; et dès lors l'opposition la plus forte, la plus irritable se déclara contre moi.

Je cherchois à réparer les fautes qui me paroissoient avoir été commises, le temps qui me paroissoit avoir été perdu : on déclara que, pour être conséquent dans la marche suivie jusqu'alors, il falloit persister dans la même marche, dans ce que j'appelois, moi, la même nullité.

Le désastre d'Anvers me sembla fournir une occasion précieuse pour déclarer la déchéance, l'exclusion à jamais des Nassau de toute part quelconque au gouvernement de la Belgique. A ma demande, M. Tielemans, chef du comité de l'intérieur, présenta au comité central cette déclaration sous la forme d'un arrêté, et je l'appuyai de tout mon pouvoir. Elle fut rejetée. On m'objecta que nous avions remis cette question comme toute autre de cette nature au congrès national, et qu'il falloit lui en laisser exclusivement la décision.

Il en fut de même de tout ce qui offroit quelque gravité, quelque importance réelle. Le gouvernement n'avoit plus d'opinion, plus de couleur, et par conséquent plus de caractère ni de système; le gouvernement étoit frappé de mort.

Soutenu par mon ami Tielemans, j'étois le seul au comité central à vouloir qu'il se dessinât politiquement, qu'en un mot il prît parti. Je le voulois, parce qu'à mes yeux nous étions les véritables représentans de la révolution, et qu'à nous étoit imposé le devoir de la faire triompher de tous les obstacles et de perpétuer son triomphe; parce qu'en abandonnant au congrès futur, dont les opinions et le caractère nous étoient inconnus, le soin de décider en quelque sorte aveuglément du sort de la patrie, eût été dans tous les cas une grande imprudence, et que ce seroit probablement une faute irréparable, parce qu'enfin nous étions toujours en révolution, et que, tout en confiant au congrès la mission de nous faire rentrer dans les voies légales par la promulgation d'une loi fondamentale et la détermination d'un pouvoir exécutif, encore falloit-il, en attendant ce même congrès, avoir gouverné dans un sens ou dans un autre, dans un esprit

ou un système arrêté, pour que la représentation nationale n'eût plus qu'à ratifier les actes de la révolution et à constituer ses principes et ses doctrines.

Je ne pus rien obtenir; et l'époque des élections s'approcha incertaine et menaçante.

J'essayai de la retarder au moins de quinze jours; j'échouai. Je disois : l'opinion se formera, se manifestera; les choix seront meilleurs, plus épurés, plus prononcés. On me répondit : le peuple est las et du provisoire et de nous; et nous, nous sommes las et du provisoire et des affaires. Le congrès nous débarrassera de tout cela. Il mettra à la révolution une fin quelconque. Et pourvu qu'elle finisse, *quand même*.... nous nous serons acquittés de notre tâche.

Ce n'étoit pas du tout là mon opinion; et si ce l'avoit été, certes je ne me serois jamais mêlé des affaires. En apprenant à Paris la révolution belge, je m'étois formé sur elle une idée déterminée, j'avois conçu un plan, je lui avois supposé un but qu'il falloit, en y coopérant, s'efforcer d'atteindre. Et si l'on m'avoit dit, dès lors : vos amis ont un but opposé, ou ils n'en ont pas du tout, et le plan à exécuter aussi bien que les opinions à faire triompher sont abandonnés au hasard des événemens, je me serois bien donné de garde de joindre mes efforts aux leurs.

On l'ignoroit à Bruxelles : on m'y soupçonnoit même d'approuver la résolution prise par le gouvernement de s'effacer complètement comme pouvoir politique. Et, il faut le dire, la marche suivie par le comité central justifioit assez bien ce soupçon. J'en fus averti. Je sus que j'étois accusé par le peuple, d'abord

d'avoir erré dans le vague et de m'être perdu dans une commode inertie; ensuite d'avoir travaillé à me préparer une douce et lucrative sinécure sous la future monarchie constitutionnelle belge; enfin d'avoir assuré ma retraite, en m'entendant à ce sujet avec le prince d'Orange, toujours sous le spécieux prétexte d'amour de l'ordre et de la tranquillité, et de sacrifice à la paix et au bien public.

Ce qu'il y avoit de vrai, c'est que j'étois depuis trop longtemps absorbé dans le gouvernement provisoire, où ma voix résonnoit vainement dans le désert. Presque toujours seul de mon avis, je devois sans cesse signer de mon nom des actes qui n'étoient pas les miens, et je ne pouvois jamais apposer ma signature au bas de ceux qu'il importoit tant d'émettre.

C'étoit là pour le fait. Quant à mes intentions, elles étoient complètement méconnues dans le public, et je n'avois pas droit de m'en plaindre. Je me crus le devoir de rectifier l'opinion à mon égard, et je publiai successivement deux lettres dans les journaux.

J'y professai hautement mes principes, j'y manifestai mes désirs, j'y développai mes projets : j'étois encore ce que j'avois toujours été, républicain.

Croyant la république le meilleur des gouvernemens possibles, je devois chercher à la réaliser en Belgique, si elle y étoit praticable; et je prouvois qu'elle l'étoit nécessairement chez un peuple laborieux, de mœurs simples, riche sans grande inégalité de fortune, et d'un caractère peu porté à l'exaltation et à l'exagération.

Je pouvois ensuite que l'économie naturelle à ce régime convenoit plus que toute autre chose à une nation long-temps pressurée par la rapacité d'un roi marchand, dilapidateur pour ses courtisans, avare pour lui-même.

Je pouvois finalement que les puissances étrangères qui ne s'étoient pas cru en mesure pour nous faire rentrer sous le joug de la Hollande, ne seroient pas intervenues davantage dans la question de savoir sous quelle espèce de gouvernement il nous auroit plu de constituer notre indépendance.

Et j'aurois pu ajouter que, physiquement foibles comme monarchie constitutionnelle, nous aurions été moralement forts comme république. Car, placés sous la sauvegarde de toutes les nations voisines, qui nous auroient regardés, respectés, vénérés comme un *état-modèle*, aucun gouvernement, quelqu'hostile qu'il eût été à la forme de nos institutions, n'auroit osé nous faire la guerre, n'auroit réussi à nous la faire, puisqu'il n'auroit point trouvé d'armée pour nous conquérir, et qu'au moindre contact il auroit toujours eu à craindre de devenir notre conquête. Sujets d'un roi, constitutionnel ou non, notre fusion dans l'empire françois me paroissoit sûre et prochaine; républicains, notre nationalité étoit inviolable.

En outre, aurois-je pu dire, le peuple belge possède de droit et de fait la souveraineté réelle. Veut-on courir le risque de mettre ce peuple aux prises avec la monarchie héréditaire qui ne pourra s'établir chez lui et se consolider qu'en détruisant la souveraineté nationale? Car toute puissance héréditaire est illimitable, et le triomphe auquel elle ne cesse de tendre est l'anéantissement de la liberté.

Enfin, par ses vertus, le peuple belge mérite la liberté. Lui imposer la monarchie héréditaire, ce seroit le ramener de force au régime de corruption et d'immoralité dont il s'étoit délivré si glorieusement, au régime de prodigalité, de luxe et de faux éclat, d'où résultent la dépravation des grands, l'avisement des petits, la déconsidération de la nation et la ruine de l'état.

Quoiqu'il en soit, il n'y eut plus, dès ce moment, de repos pour moi. J'avois voulu, prétendoit-on, m'isoler de mes collègues; la déclaration de mes opinions, la justification de ma conduite étoient la critique de leur conduite et de leurs opinions; j'étois un ambitieux qui ne vouloit la république que pour parvenir à la présidence; et mille autres niaiseries, j'ose le dire, de cette espèce, toutes aussi incohérentes, toutes aussi puérides, métamorphosées en accusations graves, qui me rendoient un homme abominable, un mauvais citoyen.

Hélas! je crus, après un examen scrupuleux de ma conscience, après des réflexions mûres et approfondies sur mes actes et sur mes intentions; je crus, dis-je, devoir persister dans mon impénitence finale : et, lors de la lutte maintenant sérieuse, vitale même, sur la question de la démission à donner au congrès par le gouvernement provisoire, je refusai toute adhésion à la réalisation d'un plan auquel j'avois toujours été directement et diamétralement opposé.

Mes collègues étoient conséquens dans leur manière d'agir. Ils s'étoient, depuis que la proposition de se prononcer dans un sens positif leur avoit été faite, remis au congrès futur de toute manifestation d'opinions et de principes, de toute adoption

de système et de marche : le congrès assemblé, ils devoient se démettre entre ses mains du pouvoir simplement passif qu'ils avoient exercé jusqu'alors, et en attendant seulement que le congrès vînt saisir le pouvoir légitime, actif et réel. Ils le firent. L'histoire les jugera.

J'étois aussi conséquent qu'eux. Considérant le gouvernement provisoire comme la véritable force motrice de la révolution, j'avois voulu confier à ce gouvernement seul la mission d'asseoir la révolution sur des bases inébranlables, la mission de fixer cette révolution, et de tracer à l'avance la voie dont il n'auroit plus été permis, dont il n'auroit plus été possible qu'elle sortît; je m'étois regardé moi-même comme appelé à établir la république. Et, selon moi, le congrès, uniquement convoqué pour régulariser, pour légaliser, en un mot pour constituer et, pour ainsi dire, *constater* la révolution déjà faite, déjà achevée par le gouvernement, pour organiser la république déjà établie par nous, n'auroit plus eu autre chose à faire qu'à exposer comme des *droits* et à disposer par chapitres et par articles dans la nouvelle loi constitutive de la Belgique, les *faits* de la révolution et les actes du pouvoir, son interprète et son organe. C'étoit le seul moyen de faire vite et de faire bien.

Plus j'avois rencontré d'obstacles à l'adoption de mes idées dans un comité de cinq membres, tous hommes d'exécution, portés de cœur et de principes pour la cause de la révolution et intéressés à son triomphe, plus aussi j'avois cru devoir insister pour leur adoption franche et immédiate. J'étois intimement convaincu que les mêmes idées, présentées à une

assemblée purement délibérante de deux cents personnes, d'opinions, de caractères, d'intérêts, de mœurs, d'âge différents, n'y auroient jamais été accueillies. Car toute réunion, et toute réunion nombreuse surtout, est nécessairement timide : elle recule devant les difficultés ; elle hésite chaque fois qu'il s'agit de prendre une résolution hardie, un parti décisif : les demi-mesures, si fatales en révolution, les ménagemens toujours mortels à une époque de crise, les attermoiemens, et les moyens de transaction et de foiblesse sont de son essence. Aussi, par le refus fait au gouvernement provisoire de proclamer, soit dans la constitution même, soit dans des dispositions particulières, l'exclusion pure et simple des Nassau, la non-hérédité du pouvoir exécutif et le rejet de tout élément aristocratique, je vis clairement que la royauté constitutionnelle conservoit d'immenses chances de succès devant la représentation nationale, et que, par le principe monarchique, l'aristocratie héréditaire probablement, et peut-être même la légitimité déchue de la maison d'Orange, réussiroient à se naturaliser de rechef en Belgique.

Je l'avois annoncé lorsque la question de la déchéance avoit amené celle de la nécessité pour le gouvernement provisoire de prendre ou non parti dans la lutte révolutionnaire. Je le soutins de nouveau. Mes collègues donnèrent publiquement au congrès installé par nous la démission qu'ils avoient déjà promise au congrès par nous convoqué. Je protestai publiquement aussi contre ce qui me parut être le suicide de la révolution, et je ne cachai pas mes motifs.

Je dis que je ne voulois ni ne pouvois remettre qu'au peuple un mandat que je n'avois reçu que de lui seul ; que je ne vou-

lois ni ne pouvois remettre ce mandat au congrès, de qui je ne tenois rien, et qui lui-même tenoit tout et du peuple et du gouvernement provisoire. Je dis que, dans les circonstances critiques où la nation se trouvoit encore, par la faute du gouvernement provisoire qui n'avoit pas voulu l'en tirer, il étoit éminemment dangereux de confier à un seul corps tous les pouvoirs réunis et confondus, sans autre pouvoir hors de lui pour le balancer, et cela surtout lorsque le gouvernement jusqu'alors existant étoit essentiellement révolutionnaire et nécessairement anti-orangiste, tandis que le gouvernement qu'il étoit question de lui substituer pouvoit être opposé à la révolution, pouvoit même finir par ne voir de salut que dans une monarchie constitutionnelle avec un chef choisi dans l'ancienne famille régnante<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Depuis que cette lettre est sous presse, un de mes amis m'a communiqué le passage suivant :

« Une nation ne doit entreprendre de se donner une nouvelle constitution qu'après avoir remis tous les pouvoirs de la société entre les mains d'une autorité favorable à ce dessein. C'est là le préalable nécessaire. C'est en quoi consistent proprement la *révolution* et la *destruction* ; tout le reste n'est qu'*organisation* et *reconstruction*. Or, cette autorité provisoire, en convoquant une assemblée chargée de constituer, ne doit lui remettre que cette seule fonction, et se réserver toujours le droit de faire aller la machine jusqu'au moment de sa complète rénovation. Car la marche de la société est une chose qui ne souffre aucune interruption : il faut toujours un provisoire entre l'état ancien et le nouveau. »

« La trop fameuse convention nationale française, qui a fait tant de mal à l'humanité en rendant la raison odieuse ; qui, malgré la haute capacité et les grandes vertus de plusieurs de ses membres, s'est laissé dominer par des fanatiques et des hypocrites, des scélérats et des fourbes ; et qui, par cela même, a rendu d'avance inutiles ses plus belles conceptions, n'a éprouvé ces malheurs que parce que la législature précédente lui a remis

Je ne joignis pas à ces raisons d'intérêt public celles qui m'étoient personnelles : c'eût été trop peu de chose. Cependant n'étoit-il pas absurde, après avoir renoncé à l'honneur de siéger au congrès pour remplir le devoir de continuer à siéger au comité central, d'abdiquer maintenant comme membre du comité central, pour cela seul que le congrès étoit assemblé? Et, dans la supposition que le congrès eût confirmé l'ancien gouvernement provisoire, qu'aurois-je fait, moi, seul membre de ce gouvernement, qui, hors du congrès, aurois été dans l'impossibilité d'imiter mes collègues, c'est-à-dire d'accepter, comme partie de la représentation nationale, une portion des pleins pouvoirs que, comme partie du comité central, ils avoient déposés entre les mains de cette assemblée.

D'ailleurs, cette confirmation étoit toujours illusoire à mes yeux. Car, par cela seul que le congrès confirmoit le gouvernement provisoire, il pouvoit aussi l'infirmer, et plus tard le révoquer, comme une simple commission émanée de son sein, comme une délégation de la représentation nationale. Si mes collègues étoient sûrs d'être conservés, à quoi bon la charlatanerie de se démettre? S'ils ne l'étoient pas, pourquoi compromettoient-ils

à la fois tous les pouvoirs. Celle-ci, après s'être vue obligée de renverser le trône, après avoir proclamé le vœu national pour la république (comme on disoit suivant le style de Montesquieu), c'est-à-dire pour la *destruction du pouvoir exécutif héréditaire*, devoit n'appeler une *convention* que pour réaliser ce vœu et organiser en conséquence la société; elle devoit, en attendant, continuer à veiller sur les intérêts du moment et se réserver la conduite des affaires. Alors l'assemblée conventionnelle auroit infailliblement rempli son objet en très-peu de temps et sans inconvéniens. •

—*Commentaire sur l'Esprit des Loix de Montesquieu*, par M. le comte Destutt de Tracy, liv. 11, ch. 2, page 150, édit. de Paris, 1828.

le salut de la patrie, en courant de gaité de cœur le risque de la priver d'un pouvoir nécessaire au triomphe de la révolution qui venoit de régénérer la Belgique?

« Ces motifs, je suis loin d'en disconvenir, étoient de nature à ne plaire, ni au gouvernement provisoire dont ils étoient la critique, ni au congrès dont ils limitoient singulièrement le pouvoir, alors même que ce congrès constitué visoit à l'omnipotence dans des vues que les événemens ne tarderont pas à dévoiler.

Ce ne fut pas pour moi une raison suffisante pour reculer devant un devoir.

Au contraire, je me hâtai de le remplir, au risque de demeurer en butte aux traits de tous les partis. Ce fut précisément ce qui arriva. Rien ne me fut épargné, pas même le blâme des gens qui ne peuvent concevoir que l'on quitte volontairement le pouvoir, et qui surtout ne pardonnent jamais que l'on n'ait plus à en faire part à ses amis.

Du reste, en rentrant dans les rangs de simple citoyen, j'étois aussi rentré dans les rangs de l'opposition où, déterminé à jouer mon rôle accoutumé, j'étois prêt à souffrir comme autrefois les injustices dont j'avois été si long-temps la victime. Jem'aperçus bientôt que le gouvernement régénéré n'étoit guère plus équitable que l'ancien gouvernement, et qu'il se traînoit dans le même cercle de reproches puérils et d'accusations absurdes. Les journaux hostiles au comité central ou au congrès, c'étoit moi, disoit-on, qui les rédigeois, ou qui, tout au moins, en avois la direction ;

les propos de cabarets, c'étoit moi qui les faisois tenir; les chansons séditieuses, je les faisois chanter; une vitre brisée par hasard en ville, c'étoit une tentative de ma part pour exciter le désordre; les personnes causant dans la rue, étoient des groupes de jacobins que j'avois rassemblés; l'argent dépensé par le peuple, étoit le prix de la révolte que je cherchois à exciter dans la Belgique; les volontaires qui marchaient en armes dans les rues, étoient des troupes qui se dirigeoient pour prendre d'assaut les corps-de-garde et désarmer les gardes civiques : toutes choses très bonnes à figurer dans un réquisitoire à la façon de M. Spruyt, mais peu dignes d'occuper un gouvernement populaire, une représentation nationale et un peuple aspirant à la liberté.

Mes concitoyens, mes amis : je vous ai exposé franchement et clairement mes opinions, mes principes, mes vœux, mes projets, ma conduite, le système que j'avois embrassé, les intentions qui me faisoient agir, le but vers lequel je tendois et que je me croyois, en conscience, obligé d'atteindre, pour peu que les événemens et les hommes me prêtassent quelque appui, les moyens dont je me suis servi pour l'emporter sur mes adversaires, enfin le parti que j'ai pris de me retirer lorsque j'ai senti que mes efforts, comme membre du gouvernement, seroient infructueux pour la cause du peuple et de la république, et la manière dont j'ai exécuté cette résolution. C'est à vous à prononcer. La suite du temps confirmera ou annulera votre arrêt.

Quel qu'il puisse être d'ailleurs, je ne me croirai jamais dégagé de mes devoirs comme citoyen belge; et, toujours soumis au gouvernement de fait qui présidera aux destinées de ma patrie, je

professerai jusqu'à mon dernier soupir les opinions républicaines que je crois être les seules compatibles avec le véritable bonheur du peuple, avec la prospérité réelle et durable de mon pays.

Et ces opinions, à chaque révolution nouvelle que les circonstances et les abus du pouvoir auront nécessitées, je tendrai directement à les réaliser, à les mettre en pratique; et j'y emploierai tous les moyens en mon pouvoir, la violence exceptée, parce que la violence gâte tout aujourd'hui, et qu'en compromettant la cause sacrée de la république à Bruxelles, j'aurois mérité le blâme et la haine, non seulement des Belges, mais encore de tous les peuples de l'Europe. Frustré dans mes espérances, je saurai toujours à propos battre en retraite, comme je viens de le faire en ce moment, sans oublier jamais qu'outre un devoir à remplir, j'ai aussi un nom à sauver, c'est-à-dire en cédant aux circonstances, assez en temps pour être encore pur de toute transaction honteuse sur les principes fondamentaux de l'ordre social, pur de toute vue personnelle, pur enfin de tout marché d'ambition, de toute capitulation d'intérêt, de tout calcul d'amour-propre.

DE POTTER.

*Bruxelles, le 23 novembre 1830.*



















